

À M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale,
sous-couvert de M./Mme, recteur/rectrice de l'académie de.....
sous-couvert de M./Mme, proviseur / principal du collège / lycée (pour le
second degré)
ou sous-couvert de M./Mme, IA-IEN (pour le 1er degré)

À, le

Monsieur le Ministre,

Objet : recours hiérarchique sur la mutation dans l'intérêt du service de Kai Terada.

Le 3 octobre, vous avez reçu un recours hiérarchique concernant la mutation dans l'intérêt du service de Kai Terada. Nous, personnels du lycée/collège/école, vous demandons d'y faire droit.

En effet, le 26 septembre, vous avez fait droit à un recours hiérarchique concernant la suspension de ce même enseignant, reconnaissant donc que la procédure de suspension était entachée d'irrégularités, notamment parce que la mesure n'était pas motivée. Force est de constater que la décision de mutation ne l'est pas davantage. Malgré l'ajout, lors de la procédure en référé au tribunal administratif, d'une note complémentaire, signée de deux des quatre inspecteurs généraux en charge de la mission à 360, note datée par ailleurs du 13 octobre et donc rédigée uniquement pour les besoins de la cause, aucun fait circonstancié, aucun témoignage précis ne sont fournis pour montrer que M. Terada est responsable de la "dégradation du climat scolaire au lycée Joliot-Curie" de Nanterre. Lors de la procédure en référé, le tribunal de Versailles ne s'est prononcé que sur le critère d'urgence et a précisé que cette décision « ne préjuge en rien de la recevabilité de la demande d'annulation de la mutation et de ses chances de prospérer ».

Le rectorat refusant de préciser les faits, de les dater, de fournir des témoignages ou des attestations non seulement ne prouve en aucune manière la responsabilité de M. Terada, mais l'empêche aussi de se défendre. S'entêtant d'ailleurs dans sa décision, le rectorat n'a tenu aucun compte des nombreux témoignages de collègues, mais aussi de personnels de direction, déposés par M. Terada ; ces témoignages établissent que Kai Terada, engagé pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves, s'inscrit toujours dans une démarche de dialogue et de consensus. D'ailleurs, il est soutenu par tous les élu.e.s au conseil d'administration, toutes listes confondues, qui ont demandé d'une seule voix sa réintégration au lycée Joliot-Curie.

Le rectorat ne pouvant prouver que M. Terada trouble par son comportement la sérénité du lycée, il est évident que c'est pour s'être mobilisé pour défendre l'éducation prioritaire et pour dénoncer des réformes délétères que Kai Terada est muté. Cette mutation dans l'intérêt du service est donc bien une sanction déguisée, qui a pour but de faire taire un enseignant mobilisé. Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, SGEN, SNALC, SUD, UNSA) vous ont d'ailleurs interpellé à plusieurs reprises sur cette répression syndicale.

Pour rétablir la légalité, mais aussi pour rétablir la sérénité au lycée Joliot-Curie de Nanterre, nous vous demandons donc d'accéder au recours hiérarchique déposé par M. Terada depuis le 3 octobre.

Les personnels mobilisés du lycée/collège/école

NOM Prénom Qualité Signature
NOM Prénom Qualité Signature
NOM Prénom Qualité Signature
.....